

SOMMAIRE

	Pages
Point 10 de l'ordre du jour:	
Rapports des commissions économiques régionales	97
Point 1 de l'ordre du jour:	
Adoption de l'ordre du jour	
Question supplémentaire proposée par l'Union des Républiques socialistes soviétiques (<i>suite</i>)	105

Président : M. M. KLUSAK (Tchécoslovaquie).

Présents :

Les représentants des Etats suivants : Belgique, Cameroun, Canada, Dahomey, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Inde, Iran, Koweït, Libye, Maroc, Mexique, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Autriche, Brésil, Ceylan, Chili, Chine, Grèce, Irak, Israël, Italie, Japon, Pologne, Portugal, République arabe unie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports des commissions économiques régionales (E/4301, E/4329 et Add.1, E/4354 et Corr.1, E/4358, E/4359 et Add.1, E/4410 et Corr.1 et Add.1)

1. M. VELEBIT (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe), présentant le rapport annuel de la CEE (E/4329), rappelle avoir annoncé à la quarante et unième session du Conseil (1431^e séance) que la Commission avait l'intention de célébrer son vingtième anniversaire à sa vingt-deuxième session. Les

gouvernements intéressés ont estimé qu'une récapitulation des efforts et des réalisations de la CEE depuis vingt ans renforcerait les liens de coopération économique entre les pays de la CEE. Cette session de la Commission a sans doute été l'une des plus dynamiques de son histoire. De nombreux pays ont désigné un membre de leur gouvernement comme chef de leur délégation pour passer en revue, à une séance commémorative, le rôle de la CEE en tant que centre de coopération économique et technique entre les pays de la région. Les représentants des gouvernements ont adopté une déclaration (E/4329, par. 260) dans laquelle ils se disent convaincus que des travaux menés activement et des efforts conjugués sont nécessaires pour promouvoir la coopération dans le cadre de la CEE et s'engagent à contribuer, par tous les moyens possibles, au renforcement de la coopération commerciale, économique, scientifique et technique tant dans les domaines traditionnels que dans des domaines nouveaux, sur une base mutuellement avantageuse et à long terme. Les pays membres ont souligné leur désir de travailler à l'expansion du commerce et de chercher à supprimer les obstacles économiques, administratifs et politiques aux échanges. Les pays membres ont jugé particulièrement souhaitable que la Commission étudie la possibilité d'intensifier la coopération scientifique et technique et d'organiser des échanges de connaissances techniques.

2. La CEE sert depuis longtemps d'instrument de coopération scientifique et technique entre l'Est et l'Ouest, mais l'époque actuelle exige qu'on intensifie les efforts à cet égard. La complexité des méthodes modernes de production de l'équipement industriel et des biens de consommation nécessite des travaux de recherche soutenus et persévérants, un renouvellement constant des techniques, l'échange international de données d'expérience et de connaissances et de larges débouchés ouverts à une production à grande échelle. Pour répondre à ces exigences, la CEE devra s'assouplir et se diversifier, ajouter de nouveaux projets hautement prioritaires à son programme de travail et en élaguer des éléments secondaires, dans la mesure où les gouvernements intéressés le jugeront possible et opportun.

3. S'inspirant des principes contenus dans cette déclaration, la Commission a longuement étudié quels nouveaux projets se prêteraient à une coopération dans le cadre de la CEE et a établi son programme de travail et l'a complété par plusieurs résolutions, dont certaines ouvrent de nouveaux champs d'activité. Ces résolutions peuvent, *grosso modo*, être rangées en deux groupes : celles qui mettent en route des activités nouvelles et celles qui visent à poursuivre, à développer ou à rationaliser des activités existantes. Dans ce dernier groupe, l'aménagement des ressources hydrauliques, y compris

la lutte contre la pollution des eaux, occupe une place particulièrement importante. La Commission a fait l'éloge des travaux déjà accomplis à cet égard et, par sa résolution 12 (XXII), a décidé de créer un organe permanent chargé des problèmes des ressources hydrauliques et de la lutte contre la pollution des eaux dans la région de la CEE. Il est prévu que la Réunion spéciale d'experts gouvernementaux sur la politique relative aux ressources hydrauliques, qui doit se réunir l'automne prochain, examinera un projet de programme de travail établi par le secrétariat pour le nouvel organe.

4. Un autre projet spécial devenu projet permanent concerne l'industrie chimique, thème de la résolution 15 (XXII). Les travaux déjà faits pour étudier la production, la consommation et le commerce des produits chimiques ont montré la nécessité de définir et d'examiner les problèmes que pose le développement de l'industrie chimique dans les pays membres, et la Commission a estimé que l'étude en pourrait être utilement confiée à un groupe permanent d'experts gouvernementaux. Etant donné le dynamisme avec lequel l'industrie chimique évolue depuis dix ans, une coopération internationale dans la région de la CEE serait du plus haut intérêt pour les pays coopérants. Les résultats acquis sous forme d'échanges de données d'expérience, d'études et de statistiques seront mis à la disposition de tous les pays en voie de développement par l'intermédiaire des autres commissions économiques régionales.

5. La Commission s'est intéressée particulièrement aux activités croissantes des réunions de conseillers économiques principaux des gouvernements membres de la CEE. Pendant l'année écoulée, les travaux ont porté sur l'emploi des modèles mathématiques dans l'élaboration de la politique économique, les résultats des projections du commerce extérieur et les statistiques nécessaires aux modèles économiques et à la planification. Des réunions sur le progrès technique en tant que facteur de la croissance économique et sur les problèmes relatifs à la planification à plusieurs échelons sont actuellement prévues, et l'on a suggéré d'organiser une réunion sur les problèmes de la planification économique à long terme. On espère que les documents établis par les gouvernements pour ces réunions et le résumé des débats seront publiés et mis à la disposition des experts s'occupant de ces problèmes. Les réunions de conseillers économiques principaux sont un moyen efficace de rassembler des économistes des pays de la CEE pour qu'ils procèdent à des échanges de données d'expérience et de connaissances spécialisées sur un nombre croissant de problèmes pratiques d'intérêt commun.

6. Le progrès enregistré sur la voie d'une amélioration des conditions du commerce entre l'Est et l'Ouest, obtenue en supprimant les obstacles administratifs, économiques et politiques aux échanges, a été d'une lenteur décevante. Néanmoins, après deux années de piétinement, la Commission a adopté un nouveau projet et, par sa résolution 2 (XXII), a décidé de convoquer une réunion d'experts gouvernementaux habilités à élaborer des propositions pratiques en vue de supprimer les obstacles au développement des échanges. Cette réunion doit avoir lieu en septembre et un rapport sera présenté au

Comité pour le développement du commerce, qui doit se réunir en novembre 1967.

7. Passant aux activités nouvelles, M. Velebit rappelle certaines décisions prises à la dernière session. La coopération scientifique et technique occupe une place particulièrement importante dans le programme et a donné lieu à deux résolutions. La résolution 14 (XXII) invite les pays membres à intensifier leurs efforts visant à promouvoir la coopération scientifique et technique, tant bilatéralement que dans le cadre de la Commission, et à faciliter l'échange de renseignements et de données d'expérience entre hommes de science et entre instituts nationaux de recherche technique et scientifique. On espère qu'une réunion d'experts gouvernementaux pourra étudier les moyens de faciliter les progrès de la coopération scientifique et technique, tant dans les domaines traditionnels que dans les domaines nouveaux. La résolution 13 (XXII) traite des méthodes utilisées par les gouvernements pour organiser la recherche scientifique et technique, ainsi que des avantages qu'on peut espérer d'un échange de renseignements et de données d'expérience, compte tenu des grandes différences dans les priorités fixées par les gouvernements. Ces résolutions se rapportent à certains des problèmes les plus pressants de notre époque, et l'activité de la CEE en ce domaine pourrait être utile aux autres commissions économiques régionales.

8. Evoquant, dans ses grandes lignes, la situation économique de la région, M. Velebit dit qu'il ressort de l'*Etude sur la situation économique de l'Europe en 1966* (E/ECE/656) que l'Europe occidentale traverse une période de réajustement. Le taux général de croissance de la production s'est maintenu entre 3,5 et 4 % en 1966, ce qui est peu par comparaison avec la moyenne à long terme de 4,5 à 5 %. Les ajustements ont résulté essentiellement de politiques visant à comprimer l'excès de la demande et à rétablir l'équilibre intérieur et extérieur, notamment, pendant l'année écoulée, en Allemagne occidentale et au Royaume-Uni où les gouvernements encouragent maintenant une reprise prudente de l'expansion. En France et en Italie, l'activité productive s'est développée normalement en 1966, mais des signes d'hésitation sont apparus en France en 1967. La plupart des petits pays industriels d'Europe occidentale ont connu un certain ralentissement, mais cette situation s'améliorera avec la reprise de l'expansion économique en Allemagne occidentale et au Royaume-Uni. La croissance de l'économie devrait normalement s'accélérer en Allemagne occidentale d'ici à la fin de l'année.

9. Les mesures visant à contenir la demande ont atteint leur but immédiat, qui était d'atténuer les tensions et les pressions qui s'exercent sur les marchés du travail. La cadence de progression des salaires a été ralentie, notamment au Royaume-Uni, où une vigoureuse politique des revenus a renforcé les effets des mesures fiscales et monétaires pendant l'année écoulée. Les effets de la politique des prix ont été plus lents à se manifester. Le ralentissement de la production s'est traduit par un ralentissement du développement des échanges entre les pays d'Europe occidentale et par un certain ralentissement des importations des pays d'Europe occidentale en

provenance du reste du monde. Cependant, les importations en provenance de pays en voie de développement ont de nouveau accusé, en 1966, une augmentation en valeur de 5 %.

10. En Europe orientale et en Union soviétique, la croissance s'est accélérée grâce, essentiellement, aux résultats meilleurs obtenus dans le secteur agricole. L'un des événements marquants de 1966 a été la mise en route de nouveaux plans à moyen terme visant à améliorer le rendement qualitatif de l'économie plutôt qu'à accélérer la croissance par rapport aux périodes de planification précédentes. Un phénomène caractéristique de presque tous les nouveaux plans est l'importance accrue qu'ils accordent à l'efficacité. On y insiste beaucoup sur le progrès technique et les avantages à escompter du commerce extérieur et de la coopération économique, notamment dans l'industrie, les sciences et la technique ; une importance accrue a été accordée aux politiques relatives aux niveaux de vie. De nombreux pays s'intéressent de plus en plus à réformer la gestion, la réforme des prix étant une des préoccupations essentielles. On établit de nouveaux prix de gros d'après le coût de production intégral, majoré de marges bénéficiaires plus ou moins uniformes ; leur rapport avec les prix de détail sera plus direct qu'auparavant afin de permettre aux variations de la consommation de faire sentir leur influence. Il est probable que certains pays s'efforceront davantage d'établir des liens plus étroits entre les diverses catégories de prix, notamment entre les prix intérieurs et les prix sur les marchés extérieurs.

11. A sa session actuelle, le Conseil étudie la situation dans la région de la CEE, dans le cadre de son examen des tendances et des politiques économiques et sociales de l'ensemble du monde. Les gouvernements de la région tirent un parti croissant de la CEE et elle pourra être encore plus utile, à l'avenir, comme instrument de coopération entre ses membres et en tant qu'organisme participant aux grands programmes des Nations Unies.

12. U NYUN (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient), présentant le rapport annuel de la CEAE0 (E/4358), dit que, de la fin de la deuxième guerre mondiale à 1964, le développement économique et social de l'Asie a progressé régulièrement, sans enregistrer toutefois de résultats spectaculaires. Les pays en voie de développement de la région ont atteint un taux de croissance moyen de près de 5 % et certains d'entre eux sont arrivés à 7 ou 8 %. La production industrielle a également augmenté, à une cadence variant de 10 à 15 %.

13. Toutefois, l'allure du progrès économique semble s'être ralentie en 1965 et en 1966 et cela pour trois raisons principales : l'insuffisance de la production agricole et surtout de la production alimentaire, le fléchissement des prix à l'exportation, et l'absence de progression de la recette nette tirée du commerce extérieur. L'indice de la production agricole des pays en voie de développement de la CEAE0 est passé de 116 en 1960 à 138 en 1965, mais est tombé à 130 en 1966 ; celui de la production alimentaire est passé de 118 en 1960 à 140 en 1965, pour tomber à 129 en 1966. La valeur des exportations, qui était de 8,5 milliards de dollars des Etats-Unis

en 1960, a atteint plus de 10 milliards en 1964, mais elle est restée à peu près stationnaire depuis lors. La valeur des importations, qui était de 10,3 milliards de dollars en 1960, a atteint 13,2 milliards en 1965, mais n'a pas augmenté en 1966. L'indice de la capacité d'importation des pays en voie de développement de la CEAE0, qui tient compte de tous les facteurs de la balance des paiements, y compris l'aide étrangère et les excédents d'exportation, est passé de 118 en 1960 à 141 en 1965, mais n'était que de 144 au premier trimestre de 1966.

14. Le fait que la croissance économique de l'Asie a marqué le pas en 1965 et 1966 est surtout imputable à l'insuffisance de la pluviosité dans une grande partie du continent. La production agricole, notamment les récoltes de riz en Birmanie, au Cambodge, à Ceylan, en Inde, au Pakistan et en Thaïlande, en ont souffert deux années de suite, et les pays déficitaires de la région ont dû faire appel de plus en plus aux importations de céréales pour contribuer à satisfaire la demande croissante de produits alimentaires. Il en est résulté une ponction considérable sur leurs ressources limitées en devises, dont l'appoint était pourtant indispensable à leur développement économique et social. La situation alimentaire n'est guère plus encourageante. Il ressort d'une étude de la CEAE0 et de la FAO sur ses perspectives à long terme que, d'ici à 1970, la demande de la région en céréales alimentaires dépassera sans doute sensiblement la production intérieure. Ce qui rassure un peu, c'est que, en plus des efforts qu'ils font pour s'industrialiser, les pays de la CEAE0 affectent une grande partie de leurs ressources nationales au progrès de l'agriculture. Ils attachent beaucoup d'importance à la planification, au développement et à la recherche agricoles. Il faut se féliciter, à cet égard, que le PNUD ait offert aux pays de la CEAE0 de les aider à créer un centre asiatique de formation en matière de crédit agricole et des installations d'emménagement destinées à éviter les pertes.

15. Les prix mondiaux des produits de base n'ont pas été favorables, dans l'ensemble, aux exportations essentielles de la région. Bien que l'indice du volume des exportations de l'ensemble des pays en voie de développement de la CEAE0 n'ait cessé d'augmenter de 1960 à 1965, l'indice correspondant des prix unitaires à l'exportation est resté le même ou a baissé pour la plupart des pays. A Ceylan, les exportations de thé sont passées de 15 500 tonnes par mois en 1960 à 18 400 tonnes par mois pour les trois premiers trimestres de 1966, mais les prix unitaires à l'exportation sont tombés de 2,66 à 2,45 roupies par livre pendant la même période. Les pays exportateurs de thé ont subi une lourde perte, car les prix mondiaux n'ont pas été assez rémunérateurs pour justifier une augmentation de la production du thé. La situation est encore plus alarmante en Malaisie : en 1966, en l'espace de quatre mois, le prix du caoutchouc est tombé de 0,70 à 0,50 dollar de Malaisie par livre, soit une baisse de 29 %, qui a eu pour effet de réduire de plus de 25 % les dépenses de développement projetées pour l'année. Dans les pays en voie de développement de la CEAE0, les produits de base importants sont peu nombreux et sont sérieusement concurrencés par les produits synthétiques de remplacement. Il est urgent de

créer un système de financement supplémentaire qui permette de faire face aux variations à court terme des recettes d'exportation.

16. L'expansion industrielle des pays en voie de développement de la CEAE0, dont le taux est passé de 40 à 80 % de 1959 à 1964, a beaucoup accru leur capacité d'absorption de l'aide étrangère. L'aide fournie à ces pays augmente en volume depuis quelques années, mais cette augmentation n'a pas été répartie uniformément et les conditions d'octroi n'étaient pas favorables aux pays bénéficiaires. Pendant la même période, la part des dons dans l'aide totale est tombée de 58 à 42 %. Ces pays, dont le développement économique et social a longtemps été fort gêné par la diminution de leurs recettes d'exportation, voient maintenant s'alourdir de plus en plus le fardeau de leur dette extérieure. Il est très inquiétant que le service de la dette annihile en grande partie l'apport de ressources financières aux pays en voie de développement. Ils se trouvent aussi devoir chercher des débouchés pour leurs articles manufacturés et semi-finis sur les marchés des pays développés.

17. L'année 1967, où s'est tenue la vingt-troisième session de la CEAE0, est celle du vingtième anniversaire de la Commission. Cet événement a été commémoré par un document intitulé « La CEAE0 — Vingt ans de progrès »¹, qui fait état d'un nombre impressionnant de réalisations dans les pays de la région et met en lumière maints problèmes importants auxquels la Commission et ses membres devront s'attaquer dans les années à venir. Les pays membres de la région ont exprimé leur volonté de redoubler d'efforts pour résoudre ces problèmes, et rechercher la coopération sans réserve des pays industrialisés en vue d'accélérer leur développement économique et social.

18. On estime qu'il faudra peut-être adopter un objectif de croissance de 7 % pendant les années soixante-dix pour donner aux pays en voie de développement de la région l'impulsion nécessaire au progrès de leur économie. La Commission a demandé au secrétariat d'examiner ce qu'impliquerait pendant les années en question, pour la région de la CEAE0, la fixation d'un objectif plus élevé de croissance économique, conformément à la résolution 2218 (XXI) de l'Assemblée générale sur la Décennie du développement. La Commission a également adopté deux résolutions historiques 77 (XXIII) et 78 (XXIII) intitulées « Commémoration du vingtième anniversaire de la CEAE0 » et « Déclaration de Tokyo », dans lesquelles les pays membres réaffirment leur ferme intention d'arriver à une volonté commune de coopération économique régionale et soulignent la nécessité urgente d'orienter les travaux du secrétariat vers des programmes d'action concrets visant à libéraliser le commerce intrarégional et international et à accroître l'assistance extérieure destinée à appuyer les efforts de développement des pays asiatiques.

19. Ce ne sont pas là les seules difficultés auxquelles se heurte le développement économique et social de l'Asie, car le continent tout entier se heurte à des problèmes de caractère général qui ont des racines pro-

fondes. Avec une population totale de 1 825 millions d'habitants, qui augmente à la cadence annuelle de 33 millions, un grave problème démographique vient s'ajouter à celui que crée l'échec persistant des efforts déployés pour accroître l'approvisionnement en ressources alimentaires. Il faut aussi compter avec les problèmes liés à l'écart grandissant entre les pays riches et les pays pauvres en ce qui concerne les revenus, le commerce extérieur, la technologie et les ressources en personnel qualifié.

20. La Commission s'efforce depuis quelques années d'adopter des méthodes d'action dynamiques, en se consacrant de plus en plus à des programmes d'action qui ont pour but d'aider les pays à travailler ensemble à la solution de problèmes communs. Elle a mis l'accent sur les projets d'intérêt régional pour encourager les pays membres à unir leurs efforts et les aider à élaborer et à mettre en œuvre leurs politiques. Les exemples les plus remarquables de ces efforts de coopération régionale sont la mise en valeur du bassin inférieur du Mékong, le projet relatif à la Route d'Asie, l'Institut asiatique pour le développement et la planification économiques, la Banque asiatique de développement et le Conseil asiatique du développement industriel.

21. Depuis quelques années, un grand nombre de projets régionaux nouveaux et importants, quoique moins connus, ont été mis en route avec succès, avec la création d'un Comité pour la coordination de la prospection commune des ressources minérales au large des côtes d'Asie, du Centre régional des projections et de la programmation économiques, du Groupe consultatif des ressources hydrauliques, du Groupe d'étude des ports, et l'organisation de la première Foire internationale d'Asie. Beaucoup de ces projets ont été réalisés en collaboration étroite avec la Direction des opérations d'assistance technique, le PNUD, la CNUCED, l'ONUDI et les institutions spécialisées intéressées. La Commission joue un rôle de plus en plus important dans les activités économiques de l'Asie, dans des domaines tels que la production, la prospection des ressources non agricoles, l'industrie, le commerce, le financement, les transports maritimes, la démographie, les ressources hydrauliques, les transports intérieurs et les communications. Un Groupe de travail d'experts planificateurs, qui s'est réuni en 1966 pour étudier l'harmonisation régionale des plans de développement, a proposé la création d'un comité qui orienterait les activités des pays membres dans ce domaine. La Commission a accepté cette recommandation à sa dernière session, et le secrétariat prépare actuellement une série de réunions régionales et sous-régionales.

22. La coopération régionale se développe. Il est normal que, dans un continent comme l'Asie, où existent des différences sociales et culturelles et dont les structures politiques et économiques sont complexes, les pays s'attachent d'abord à la coopération sous-régionale par l'intermédiaire de groupements tels que l'Association de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation de coopération régionale pour le développement. Des groupements analogues vont être constitués en ce qui concerne l'éducation, les transports, les communications et l'industrie. Ces grou-

¹ E/CN.11/766.

pements attendent de la CEAEAO qu'elle les inspire et les guide.

23. Pendant l'année écoulée, la CEAEAO a eu des activités fructueuses dans de nombreux domaines et a joué un rôle grandissant dans la coopération technique, les études de préinvestissement et les activités opérationnelles connexes des Nations Unies en matière économique et sociale. On peut citer, parmi les réalisations les plus importantes, l'ouverture de la Banque asiatique de développement, la première Foire internationale d'Asie et la création du Conseil asiatique du développement industriel.

24. La Banque asiatique de développement a commencé à fonctionner à Manille le 19 décembre 1966, avec un capital autorisé de 1,1 milliard de dollars. Elle compte 31 pays membres, dont 19 de la région de la CEAEAO. Elle élabore actuellement sa politique opérationnelle et recrute son personnel. Elle espère envoyer des missions d'enquête chargées d'évaluer les projets de développement nationaux afin de déterminer ceux qui réunissent les conditions requises pour recevoir son appui financier. Il faut espérer que les pays développés apporteront à la Banque des contributions généreuses.

25. La première Foire internationale d'Asie, qui a eu lieu à Bangkok en novembre et décembre 1966, a été la plus grande foire commerciale jamais tenue en Asie et a attiré plus de 3 000 exposants et plus de 1,5 million de visiteurs. Des contrats d'une valeur supérieure à 20 millions de dollars des Etats-Unis ont été signés avant la fermeture de la foire. Elle a eu, notamment, l'intérêt de prouver à plusieurs pays en voie de développement de la région que les foires sont une occasion de vendre facilement leurs articles manufacturés. La deuxième Foire sera organisée à Téhéran en 1969.

26. Après avoir d'abord concentré son attention sur certains projets, le Conseil asiatique du développement industriel a défini plusieurs possibilités de coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de projets ou activités industriels. Deux missions d'enquête vont avoir lieu, l'une sur l'industrie sidérurgique et l'autre sur l'industrie des pâtes et papiers. On crée actuellement des groupes d'action chargés d'étudier les projets relatifs à l'industrie proposés par les pays membres.

27. La création du Comité pour la coordination de la prospection commune des ressources minérales au large des côtes d'Asie offre de nouvelles possibilités de découvrir des gisements minéraux d'exploitation rentable. Le Comité s'est surtout occupé de la zone du Pacifique occidental, mais il compte étendre ses activités à d'autres zones.

28. Avec l'approbation du Conseil d'administration du PNUD, une Direction technique des transports a été créée pour coordonner les activités relatives à la mise en œuvre et à l'élargissement du projet de la Route d'Asie. La création de cette Direction facilitera l'achèvement d'au moins un axe de transit est-ouest avant la fin de la Décennie du développement. Le Groupe d'étude des ports de la CEAEAO a déjà terminé les études entreprises dans plusieurs pays en vue d'améliorer les installations portuaires. A sa dernière session, la Commission a approuvé l'inscription au programme de travail d'une étude sur les possibilités d'établissement d'un réseau ferroviaire

transasiatique qui relierait éventuellement les pays de la région à ceux qui sont desservis par les réseaux européens et africains. La Commission a jugé souhaitable de créer une conférence des ministres asiatiques des transports et des communications, organe supérieur de coordination, d'intégration et d'harmonisation des plans, des politiques d'investissement, des dispositions et règlements destinés à faciliter la circulation internationale, intrarégionale, sous-régionale et locale, grâce au développement de tous les moyens de transport et des réseaux de télécommunications régionaux, y compris les satellites.

29. L'exécution du plan de mise en valeur du bassin inférieur du Mékong continue à donner d'excellents résultats. Le fait le plus saillant de l'année a été la mise en route des travaux d'aménagement de la Nam Ngum au Laos, qui permettront d'alimenter Vientiane en électricité et de créer le premier réseau de transport et d'interconnexion internationale d'énergie électrique du bassin du Mékong. Pour les efforts qu'il a faits en vue de mettre les ressources en eau et en énergie du Mékong au service des populations du bassin, sans distinction de race, de classe ou d'opinion politique, le Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong a reçu, en 1966, le Prix de la compréhension internationale de la Fondation Ramon Magsaysay. L'aide financière des Nations Unies jouera un rôle capital dans les années à venir car, bien qu'elle ne constitue qu'une faible proportion des 120 millions de dollars de contributions annoncées pour ce projet, elle a encouragé non seulement les pays membres à investir et à construire, mais aussi les pays et institutions situés hors du bassin à collaborer au projet. Il faut espérer que la communauté internationale se montrera généreuse dans ses contributions, de manière à permettre au Comité du Mékong, à la CEAEAO et aux Nations Unies de mener à bien le projet du Prek Thnot au Cambodge.

30. La Commission a aussi contribué au développement économique et social de la région en apportant une aide à la formation de personnel technique au moyen de services consultatifs régionaux, de groupes d'experts, de cycles d'étude et de centres de formation dans des domaines très variés. Depuis sa création, en janvier 1964, l'Institut asiatique pour le développement et la planification économiques a formé plus de 450 fonctionnaires gouvernementaux de différentes nationalités. Par sa résolution 75 (XXIII), la Commission a décidé de créer à Tokyo un Institut asiatique de statistique, qui enseignera cette science à du personnel des cadres supérieurs.

31. En ce qui concerne le développement social, la CEAEAO s'efforce de plus en plus d'aider les pays à planifier et à évaluer les projets de développement communautaires, à étudier les problèmes démographiques, à analyser les recensements et à former des recenseurs, à établir des politiques et des programmes démographiques, et à tenir compte des aspects sociaux du développement économique national. Elle a aussi fourni une aide à la formation professionnelle, à la formation complémentaire et à la formation en cours d'emploi intéressant les services sociaux. Les efforts de la Commission ont contribué à la mise en œuvre de la résolution 2211 (XXI)

de l'Assemblée générale intitulée « Accroissement démographique et développement économique ».

32. La région de la CEAE0, qui compte plus de la moitié de la population du globe, entre dans une phase critique de son développement économique et social. Sa superficie, ses besoins immenses offrent un champ d'action non moins immense à la Commission, au secrétariat et aux pays membres, qui ont tous reconnu qu'ils avaient le devoir d'élargir constamment le domaine de l'assistance mutuelle. La conscience aiguë de leur mission et l'esprit de solidarité qui se sont créés parmi les pays asiatiques membres, et entre ces pays et les pays développés du monde entier, sont l'un des aspects les plus positifs et les plus encourageants des travaux de la Commission. Les pays d'Asie attendent des pays développés qu'ils les comprennent et les aident activement notamment par l'intermédiaire des Nations Unies, de leurs organismes et de leurs institutions et, surtout, par l'intermédiaire du Conseil. U Nyun espère que les travaux des Nations Unies dans le domaine économique et social contribueront à rapprocher les pays développés et les pays en voie de développement les uns des autres, de manière que tous puissent travailler en association à préparer une vie mieux remplie et plus riche aux peuples d'Asie et du monde entier.

33. M. QUINTANA (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine), présentant le rapport annuel de la CEPAL (E/4359 et Add.1), dit que, pendant la décennie actuelle, les pays d'Amérique latine ont réalisé des progrès dans divers domaines intéressant la politique du développement, tels que la coopération financière et technique, la réforme administrative, la planification, la réforme fiscale, l'aménagement rural, la réforme agraire et les mesures anti-inflationnistes; elle n'a pas négligé pour autant les aspects sociaux du développement et notamment l'éducation, la formation professionnelle, le logement et la santé publique. Le mouvement vers l'intégration économique s'est accentué et l'on a pris des décisions visant à créer des conditions intérieures favorables au développement et à la diversification des exportations. Les activités de l'ONU dans le cadre de la Décennie du développement, les débats et recommandations de la première session de la CNUCED, et les accords et déclarations adoptés par les organisations régionales ont permis d'éclairer les problèmes des pays en voie de développement et mené aux décisions qui s'imposaient en matière de commerce et de coopération financière et technique pour promouvoir le développement en Amérique latine. Néanmoins, la croissance économique reste hésitante et paresseuse, son manque de dynamisme se traduisant par une productivité médiocre, une augmentation du chômage et une recrudescence des tensions sociales.

34. Dans la plupart des pays, les causes qui ont contribué le plus à maintenir le taux de croissance au-dessous du niveau qu'il aurait pu atteindre sont surtout les problèmes de balance des paiements résultant de l'insuffisance des recettes d'exportation, la baisse du pouvoir d'achat, l'alourdissement du service de la dette accumulée et la rigidité du système de financement

extérieur. Malgré leurs résultats positifs, il est difficile d'appliquer systématiquement des politiques anti-inflationnistes lorsqu'elles entraînent, comme cela s'est produit en Amérique latine, un fléchissement du taux de croissance économique et une augmentation du chômage. Il est difficile aussi de créer les conditions propres à assurer une certaine stabilité lorsque les problèmes de structure interne demeurent sans solution et que la balance des paiements internationaux est très déséquilibrée. On arriverait mieux à résoudre ces problèmes si l'aide extérieure était fournie à des conditions équitables.

35. Le développement industriel a perdu de sa vitalité en raison des difficultés éprouvées pour continuer à remplacer les importations par une production nationale, du fléchissement de la demande, des politiques de stabilisation, de la structure imposée à la demande par la très forte concentration des revenus en Amérique latine, et surtout des problèmes de la balance des paiements. C'est pourquoi l'industrie n'offre pas assez d'emplois à la main-d'œuvre créée par l'accroissement de la population urbaine et l'excédent de population rurale. Il est manifeste que la cadence d'absorption de la population active par le secteur industriel se ralentit en Amérique latine depuis quelques années et que les cas de chômage et d'emplois marginaux improductifs ont augmenté, en nombre et en proportion.

36. Le rapport entre les services sociaux, l'emploi et l'activité économique est une autre source de graves préoccupations pour l'Amérique latine. Les services sociaux se sont beaucoup développés depuis quelques années, et les aspirations et les pressions sociales ont continué à gonfler la demande. Ces aspirations risquant de n'être pas satisfaites et ces services, de ne pas être élargis si les problèmes de balance de paiements s'aggravent, si la capacité de production n'augmente pas et si le niveau de l'emploi ne s'élève pas dans les secteurs économiques qui sont depuis quelque temps en perte de vitesse.

37. Les problèmes de développement de l'Amérique latine demeurent, malgré des progrès dans l'adoption de mesures d'ordre intérieur. Il ressort des projections établies par plusieurs institutions qu'à moins d'un changement dans les conditions du commerce mondial et les politiques des pays industrialisés, ces problèmes ne feront que s'aggraver et que l'Amérique latine aura des difficultés à réaliser les objectifs de croissance minimaux prévus pour la Décennie du développement ou fixés à l'échelon régional.

38. L'Amérique latine a conscience de la nécessité de poursuivre la réforme des structures et de développer l'enseignement et la formation professionnelle pour satisfaire la demande de main-d'œuvre qualifiée créée par la croissance économique. Elle sait aussi qu'elle pourrait faire plus pour mobiliser des ressources en faveur de l'investissement, en raison surtout de la très forte concentration des revenus. Toutefois, dans la plupart des pays de la région, c'est du secteur extérieur que vient le plus grand obstacle au développement. D'où l'insistance sur trois objectifs fondamentaux de la politique de développement: accélérer l'intégration

régionale, pour pouvoir continuer à remplacer les importations par une production indigène organisée plus rationnellement et destinée à un marché élargi ; augmenter et diversifier les exportations — y compris celles de produits industriels — vers le reste du monde à des prix appropriés et rémunérateurs ; obtenir des moyens de financement à l'extérieur, de meilleures conditions de remboursement et des taux d'intérêt moins élevés.

39. A leur réunion d'avril 1967, à Punta del Este, les chefs d'Etats américains ont décidé qu'il fallait accélérer le processus d'intégration en améliorant et en élargissant l'Association latino-américaine de libre-échange et en resserrant la collaboration avec le Marché commun d'Amérique centrale. Ils ont aussi décidé de conjuguer leurs efforts pour veiller au respect des engagements de « statu quo » et pour ouvrir l'accès des marchés mondiaux aux produits latino-américains ; ils sont convenus de se consulter sur des systèmes de préférence générale sans réciprocité applicables aux exportations de produits manufacturés et semi-finis.

40. L'ordre du jour de la douzième session de la CEPAL comprenait quatre questions de fond : la situation économique et sociale en Amérique latine ; les problèmes de planification ; la politique commerciale de l'Amérique latine en relation avec la deuxième session de la CNUCED ; l'intégration des pays les moins développés d'Amérique latine.

41. Le secrétariat a présenté, comme document de base pour l'examen de la situation économique et sociale, son étude sur la situation économique de l'Amérique latine en 1966 (E/CN.12/767 et Add.1 à 3), dont la quatrième partie contient un aperçu, établi en collaboration avec la FAO, des tendances récentes, de la situation actuelle et des perspectives de développement de la production agricole jusqu'en 1980.

42. L'étude sur la planification² que le secrétariat a présentée à la Commission donnait une idée des progrès accomplis en Amérique latine, tout en soulignant que l'enthousiasme suscité initialement par la planification commence à faiblir.

43. La politique commerciale de l'Amérique latine, les problèmes commerciaux internationaux et la prochaine session de la CNUCED sont autant de questions vitales pour la Commission, dont les membres n'ont pas caché leur inquiétude devant l'attitude des pays économiquement avancés, qui ne semblent pas avoir fait grand-chose pour faciliter l'expansion du commerce des pays en voie de développement. La déception de ces derniers n'a fait que croître devant les résultats des négociations Kennedy. Le secrétariat a été prié d'établir un document qui sera présenté à la deuxième session de la CNUCED ; d'évaluer les résultats des négociations Kennedy du point de vue des pays latino-américains ; d'étudier et de proposer des formules et des mécanismes opérationnels permettant la mise en œuvre intégrale des principes et recommandations de la CNUCED ; d'étudier l'expansion du commerce entre les pays d'Amérique latine et les pays à économie planifiée ; de demander aux gouvernements des renseignements sur la suite

donnée aux décisions de la première session de la CNUCED ; enfin, de convoquer une session du Comité du commerce de la CEPAL qui analyserait les résultats de la deuxième session de la CNUCED, et d'arrêter, en fonction de cette évaluation, le programme de ses activités relatives au commerce extérieur.

44. En ce qui concerne l'intégration régionale, la Commission a prié le secrétariat de collaborer aussi complètement que possible avec les institutions compétentes à l'exécution d'études et à l'élaboration de propositions touchant les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des décisions contenues dans la Déclaration des Présidents américains. Le secrétariat devra aussi continuer d'étudier les mesures et mécanismes propres à assurer que les pays les moins développés aient leur part des avantages de l'intégration.

45. Dans le domaine du développement, le secrétariat devra intensifier ses études sur la politique de développement général et sectoriel, afin de donner des idées quant au type d'institutions, de mécanismes et de mesures nécessaires pour accélérer la croissance. Ses études de politique sociale devront continuer à être liées le plus possible aux travaux de recherche sur les questions de caractère plus particulièrement économique. Une étude complète de la politique de l'emploi et de la politique démographique est bien nécessaire. Comme le secrétariat de la CEPAL fait office de conseiller auprès de l'Association latino-américaine de libre-échange et du Marché commun d'Amérique centrale, il devra pousser plus loin l'étude des systèmes de réduction et d'harmonisation des tarifs douaniers, des accords sous-régionaux et de la coordination des politiques. Il a aussi été prié de participer à des études de projets communs à plusieurs pays, comme l'aménagement du bassin du Rio de la Plata et la mise en valeur des régions frontalières. Il n'est pas douteux que des études en profondeur du secteur agricole et des travaux de recherche fondamentale sont nécessaires pour pouvoir encourager une politique agricole coordonnée visant à favoriser l'intégration de ce secteur. Il faudra aussi pousser plus loin les études sur l'assimilation et l'adaptation de la technique et sur l'encouragement de la recherche scientifique et technique en Amérique latine, eu égard aux conditions particulières aux pays du continent et à leurs ressources naturelles.

46. La CEPAL se tient régulièrement en rapport avec les institutions spécialisées et exécute des programmes de recherche conjointement avec beaucoup d'entre elles.

47. M. GARDINER (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique), présentant le rapport annuel de la CEA (E/4354 et Corr.1) signale que, depuis la distribution du rapport, on a relevé certaines inconséquences qui seront portées à l'attention des pays membres de la Commission pour élucidation. Il s'agit de la résolution 151 (VIII), dont les versions anglaise et française ne concordent pas. Cette divergence entre les deux textes touche au fond de la résolution et met en cause le contenu du paragraphe 404 du rapport. M. Gardiner demande au Conseil de lui per-

² « La planificación en América Latina » (E/CN.12/772).

mettre de revenir sur cette résolution lorsqu'il aura obtenu les éclaircissements nécessaires.

48. Avant d'entrer dans le détail du rapport, il rappelle que, pendant les 12 mois écoulés, le Lesotho et le Botswana sont devenus indépendants et membres de la Commission. Ces Etats se heurtent à des difficultés de trois ordres : premièrement, ils sont entourés de pays avec lesquels ils ont divers liens institutionnels et économiques, mais qui suivent une politique économique et sociale différente de la leur ; deuxièmement, ils sont parmi les plus pauvres d'un continent déjà pauvre ; enfin, ils n'ont pas le personnel qualifié nécessaire pour développer et administrer leur économie.

49. Les principaux caractères du développement de cette région sont exposés dans le rapport annuel et dans l'*Etude des conditions économiques en Afrique, 1960-1964* (E/CN.14/397). Bien que les objectifs de la politique économique et les moyens dont elle dispose aient sensiblement changé dans la plupart des pays africains, la situation économique et sociale de la grande masse des Africains est à peu près la même qu'il y a dix ans. Depuis dix ans, pour l'ensemble des pays en voie de développement, le revenu moyen par habitant n'a sans doute pas augmenté de plus de 1 % par an. Il importe d'examiner pourquoi les résultats n'ont pas répondu à l'attente. L'agriculture constitue le secteur d'activité productive le plus important en Afrique. Sa production s'est accrue de 2,5 % par an, mais la production alimentaire par habitant en 1965/66 a été inférieure d'environ 2 % à la production moyenne de 1952/53 à 1957/58. Par ailleurs, le volume des exportations de produits agricoles a augmenté plus vite que la production, ce qui s'est traduit par une diminution de la quantité de produits alimentaires disponibles pour la consommation. On reconnaît de plus en plus, non seulement qu'un mauvais rendement du secteur agricole fait baisser le taux de croissance, mais aussi que, pour porter ses fruits, un développement industriel rapide doit être appuyé sur un accroissement de la production et de l'offre de produits alimentaires. L'un des objectifs prioritaires pour les deux années 1967-1968 est d'aider les gouvernements africains à permettre aux agriculteurs de tirer davantage de leur travail grâce à une amélioration de la productivité, à la création d'installations de stockage et à des mesures de commercialisation efficaces, ainsi qu'à la progression des ventes locales de produits agricoles.

50. En Afrique, le secteur industriel s'est développé plus vite que tous les autres, mais les progrès sont encore très médiocres, car les industries africaines sont handicapées par le coût élevé des investissements et de la main-d'œuvre nécessaires et l'exiguïté des marchés nationaux.

51. Des réunions sur la coopération économique ont été organisées dans les quatre sous-régions du continent. Dix pays d'Afrique orientale ont ratifié le protocole d'association créant la Communauté économique de l'Afrique de l'Est ; d'autre part, des représentants des pays d'Afrique centrale ont décidé de charger un comité ministériel d'étudier des arrangements institutionnels de coopération économique. En Afrique du

Nord, le Conseil des ministres de l'économie du Maghreb élargit le champ de ses activités, et 12 des 14 pays d'Afrique de l'Ouest ont signé un accord d'association créant un Conseil intérimaire des ministres chargé de préparer un traité instituant une communauté économique d'Afrique de l'Ouest. Il faudra pourtant faire davantage pour passer de la phase des accords de principe sur une action multinationale et des études de viabilité à celle des dispositions définitives de mise en œuvre de projets effectivement « bancables ». Pour cimenter la coopération économique en Afrique, il faudrait de gros investissements de capitaux et de ressources humaines dans le domaine des transports, des communications, de l'énergie et des instituts de formation. Il est encourageant de constater que certains des principaux pays dispensateurs et les institutions financières multilatérales sont en train de modifier leur politique d'aide en donnant plus d'importance à l'assistance technique et au financement de projets d'équipement destinés à développer les activités économiques sous-régionales en Afrique.

52. Dans les rapports et les recommandations du Comité consultatif des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique au développement, on reconnaît qu'une somme importante de connaissances scientifiques et de nombreux procédés techniques pourrait être utilisés pour accélérer l'allure du développement économique et social. Il s'agit de trouver le moyen de transférer ces connaissances et ces procédés des pays développés aux pays en voie de développement. Mais on ne saurait envisager un recours appréciable aux techniques modernes en Afrique si elle ne forme pas ou presque pas de chimistes, d'ingénieurs, de biologistes, de spécialistes de l'étude des marchés et de bromatologues. Les programmes de développement ne pourront donner que des résultats minimes si les nouveaux jeunes cadres de direction ne peuvent à peu près rien apprendre des possibilités d'adaptation et d'application de la science et de la technique au développement et des problèmes qu'elles posent. La nature et l'étendue des besoins de l'Afrique en matière d'enseignement méritent donc une attention particulière. Le développement récent de l'enseignement primaire en Afrique crée de nouveaux problèmes sociaux importants. Il faudrait un nouveau type d'établissement de formation préprofessionnelle pour préparer les jeunes aux emplois semi-qualifiés et qualifiés. Ce genre d'établissement pourrait contribuer de façon décisive à vaincre un obstacle majeur au développement technique, tant dans l'agriculture que dans l'industrie.

53. Un des principaux freins à la croissance économique de la plupart des pays africains est la pénurie toujours plus grande de devises. De 1960 à 1965, les recettes d'exportation de l'Afrique ont augmenté à une cadence annuelle moyenne de 8 %, mais plus de la moitié de l'expansion totale est due à la progression des exportations de pétrole de la Libye, de l'Algérie, du Nigéria et du Gabon. Malgré une détérioration des termes de l'échange, l'Afrique a pu accroître les recettes qu'elle tire de plusieurs autres produits de base importants grâce à une forte augmentation du volume de ses livraisons, mais la plupart des produits primaires agri-

coles ont suivi la tendance caractéristique à une progression trop lente du total des ventes sur les principaux marchés mondiaux. Les ventes de plusieurs des principaux produits générateurs de recettes en devises, comme le coton et le cacao, ont même diminué. Si le déficit de la balance commerciale a disparu, ce n'est pas seulement parce que les exportations de certains produits ont beaucoup augmenté, c'est aussi parce que les importations n'ont progressé que lentement. La plupart des pays africains ont dû limiter leurs importations et n'ont pu équilibrer leur balance commerciale qu'aux dépens de leur croissance économique. Si le rythme de cette croissance devait s'accélérer en Afrique, la balance commerciale et la balance des paiements de la plupart des pays africains se dégraderaient rapidement.

54. On a émis des doutes sur l'aptitude des pays africains à tirer parti de ressources supplémentaires pour leur croissance. Il faut songer toutefois que ce qui apparaît comme un manque de capacité d'absorption lorsqu'il s'agit d'un projet isolé peut être considéré sous un tout autre jour s'il s'agit d'un programme plus large. Les pays trop peu développés peuvent, initialement, n'être pas en mesure d'utiliser un équipement complexe pour la production d'articles très élaborés, mais ils peuvent avoir une capacité d'absorption assez forte pour l'assistance technique et l'aide à l'éducation et à la formation professionnelle.

55. Des études préliminaires ont été faites pour créer des liaisons entre les pays africains, entre les grands centres urbains et entre les capitales et le reste du pays; on s'efforce actuellement d'élaborer des plans rationnels pour créer un réseau africain de transports aériens, routiers, de voies navigables et de télécommunications. La Commission compte sur une aide multinationale ou une aide bilatérale coordonnée pour le financement de ces réseaux. Il exigera des capitaux considérables; si on les obtenait aux conditions du marché en quantité suffisante, le paiement des intérêts et l'amortissement absorberaient la totalité des modiques recettes d'exportation de la plupart des Etats africains. Il appartient aux gouvernements africains d'entamer des consultations avec les pays voisins et de se mettre d'accord sur une action commune, mais la Commission compte bien sur la participation des industriels et des financiers des pays développés à des entreprises mutuellement avantageuses. Sans cette action commune, même l'octroi de conditions de faveur pour l'exportation d'articles manufacturés et semi-finis n'apportera pas d'avantages immédiats aux pays les moins avancés du monde en voie de développement.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour

QUESTION SUPPLÉMENTAIRE PROPOSÉE PAR L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES (E/4409) (*suite*)

56. M. KHALLAF (observateur de la République arabe unie), prenant la parole en vertu des dispositions de l'article 75 du règlement intérieur, dit que l'observa-

teur d'Israël, à la séance précédente, a prétendu que son pays avait été menacé par les Etats arabes. C'est une façon bien curieuse d'interpréter l'histoire, car ce sont les habitants de la Palestine — au nombre de plusieurs millions et jouissant d'une culture et de traditions propres — qui ont été menacés puis chassés par les Israéliens en 1948. Il est impossible aux pays arabes d'oublier cette partie de leur territoire occupé, de même que la France n'a pu oublier l'Alsace-Lorraine entre 1870 et 1918.

57. L'observateur d'Israël a accusé les Etats arabes, conduits par la République arabe unie, d'avoir provoqué la guerre qui a éclaté récemment au Moyen-Orient en fermant le golfe d'Akaba; or ce « blocus » a consisté simplement, pour la République arabe unie, à empêcher son ennemi de pénétrer dans ses eaux territoriales. A cet égard, il convient de rappeler qu'Elath a été saisi illégalement par Israël après la fixation des lignes d'armistice en 1948.

58. M. Khallaf souligne que les troupes de son pays ont été envoyées dans la péninsule du Sinaï à titre de mesure défensive, mais ont évité de tirer le premier coup de feu par respect des négociations pour la paix qui se déroulaient à l'époque. En fait, il est notoire que même des hommes d'Etat impartiaux, de renommée internationale, ont reproché à Israël d'avoir pris l'offensive. De plus, l'observateur d'Israël a nié que son pays soit responsable d'une agression quelconque, bien que ce soit lui qui en ait pris l'initiative et ait causé des dommages pour lesquels il doit normalement verser une indemnité.

59. Rappelant ce qu'ont dit les représentants du Sierra Leone et de la République-Unie de Tanzanie à la séance précédente, il insiste pour que les pays en voie de développement, qui ont tant souffert du colonialisme, se tiennent constamment sur leurs gardes vis-à-vis des ingérences du néo-colonialisme et de l'impérialisme. La République arabe unie ne voulait nullement la guerre, mais son peuple a dû choisir entre l'asservissement par Israël et la lutte pour la liberté.

60. M. ALLOUANE (observateur de l'Algérie), prenant la parole en vertu des dispositions de l'article 75 du règlement intérieur, dit que malgré les arguments invoqués à la séance précédente par le représentant du sionisme, la question en cause est bien de la compétence du Conseil, puisqu'elle a trait aux conséquences économiques et sociales de l'agression préméditée des sionistes, appuyée et encouragée par les puissances impérialistes. Cette compétence est nettement précisée dans les Articles 62 et 65 de la Charte des Nations Unies. Le Conseil a donc incontestablement le devoir d'examiner la question supplémentaire proposée par la délégation de l'URSS (E/4409), étant donné les conséquences économiques et sociales désastreuses de l'agression sioniste au Moyen-Orient. Ces conséquences sont d'autant plus graves que l'agression sioniste n'a pas seulement réduit à néant le progrès économique et social réalisé par les pays arabes depuis quelques années grâce à l'aide désintéressée de l'URSS et de pays amis, mais a aussi gravement compromis leur avenir économique et social.

61. Parmi les conséquences économiques de l'agression sioniste dont l'étendue reste encore à préciser, on peut citer l'occupation de la partie la plus fertile de la Jordanie, le pompage du pétrole dans les puits de la péninsule du Sinaï et les mesures prises par l'armée d'occupation pour empêcher la réouverture du canal de Suez à la navigation, ce qui prive le Gouvernement de la République arabe unie de l'une de ses principales sources de recettes.

62. Le paragraphe 2 de l'Article 62 de la Charte, d'après lequel le Conseil « peut faire des recommandations en vue d'assurer le respect effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous », est ici d'une pertinence particulière, en raison des atrocités commises et des souffrances causées par les forces sionistes. En outre, il est venu s'ajouter aux 500 000 personnes chassées de Palestine et vivant depuis vingt ans de la charité internationale des dizaines de milliers d'autres qui ont fui devant les forces d'occupation. Les autorités de Tel-Aviv ont dit que tous les Arabes qui ont quitté la rive occidentale du Jourdain pouvaient revenir chez eux, mais ce n'est qu'une déclaration de propagande car leur retour est assujéti à des conditions impossibles et les 400 réfugiés (sur 250 000) qui ont réussi à rentrer n'ont retrouvé ni leur foyer ni les biens qu'ils avaient abandonnés.

63. Le représentant du sionisme a dit qu'il avait confiance dans les Nations Unies, au mépris du fait que les autorités qu'il représente n'ont appliqué aucune résolution de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité et ont refusé de revenir sur leur décision d'annexer Jérusalem, malgré les deux résolutions récemment adoptées à l'unanimité sur ce point par l'Assemblée générale.

64. En terminant, M. Allouane exprime l'espoir que le Conseil, en étudiant la question proposée, fera triompher le droit et la justice dans l'intérêt d'une paix durable et universelle.

65. M. GELBER (Canada) dit que la délégation de son pays est opposée à l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de la question proposée par la délégation de l'URSS. Il est clair, en effet, que cette demande procède de motifs essentiellement politiques et a pour objet de rendre Israël responsable de la prétendue agression qu'il aurait commise contre la République arabe unie, la Syrie et la Jordanie. C'est au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, et non pas au Conseil économique et social, qu'il appartiendrait de prendre une initiative équivalant à constater l'agression et à désigner le responsable du préjudice qu'elle aurait causé.

66. Du reste, il serait superflu et interminable de renouveler, au Conseil, un débat qui a déjà eu lieu au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Le 4 juillet 1967, l'Assemblée générale a rejeté le projet de résolution présenté par la délégation de l'URSS³ sur ce point, dont l'essentiel se retrouve dans la proposition de l'URSS et dans la lettre d'explication qui l'accompagne (E/4409).

Derrière cette proposition se cache l'intention manifeste de faire recommencer au Conseil les débats stériles qui se sont déroulés récemment au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale.

67. Un autre argument de poids contre l'inscription à l'ordre du jour de la question proposée est qu'il ne faut pas empêcher le Conseil d'examiner les questions importantes dont il est saisi en l'orientant vers l'étude d'une question politique, d'autant plus qu'il a déjà pris du retard dans ses travaux.

68. Le Canada a voté la résolution 2252 (ES-V) adoptée par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire d'urgence parce qu'il était profondément ému par la situation tragique des réfugiés arabes au Moyen-Orient. M. Gelber vient même de recevoir un télégramme annonçant que le Premier Ministre canadien allait envoyer au Moyen-Orient des secours alimentaires d'une valeur d'environ 2,5 millions de dollars et que, à titre de mesure d'urgence, le Gouvernement canadien avait également versé une somme égale au don initial de 20 000 dollars fait par la Croix-Rouge canadienne pour des fournitures devant contribuer à satisfaire aux besoins urgents nés du récent conflit.

69. M. BUSNIAK (Tchécoslovaquie) évoque le préjudice subi par la République arabe unie, la Syrie et la Jordanie à la suite de l'agression d'Israël et le sort fait à des dizaines de milliers de nouveaux réfugiés. Il est clair qu'Israël doit être tenu pour responsable de ses actes, et l'on ne saurait admettre qu'il annexe et exploite le territoire dont il s'est emparé par la force. Le temps n'est plus aux vains espoirs et aux résolutions humanitaires; il faut adopter une solution qui touche au fond du problème en obligeant à une réparation le pays responsable du préjudice causé. Le droit international définit nettement les responsabilités des Etats qui violent les engagements internationaux. Dans le cas présent, la violation du droit international est particulièrement flagrante et dangereuse, car Israël a engagé une guerre d'agression contre des pays tiers, en violation de ses engagements au titre de la Charte des Nations Unies et bien que la guerre, en tant qu'instrument de politique nationale, soit depuis longtemps condamnée. Pour cette raison, le Conseil doit le tenir pour pleinement responsable des conséquences économiques et sociales de son agression. La responsabilité des guerres d'agression est également définie dans plusieurs documents internationaux importants, approuvés par l'Assemblée générale, et il en découle qu'Israël doit ramener ses forces sur les lignes qu'elles occupaient avant le 5 juin 1967 et verser une indemnité pour le préjudice causé du fait de son agression.

70. Puisque Israël refuse de reconnaître ses responsabilités en vertu du droit international et continue à occuper le territoire de pays arabes et à chasser les habitants arabes de leurs foyers, la communauté internationale a le devoir de prendre des mesures énergiques pour remédier à cette situation.

71. M. Busniak s'indigne qu'à la séance précédente le représentant d'Israël ait tenté de faire l'apologie de l'agression commise par son pays contre les pays arabes

³ A/L. 519.

et ait même qualifié de mauvaise propagande les déclarations des délégations qui ont présenté des arguments très convaincants en faveur de l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de la question proposée par l'URSS. La manière dont le représentant d'Israël a travesti les faits procède du souci manifeste et vain de dissimuler la situation réelle et de rejeter sur d'autres la responsabilité de l'agression. Mais il ressort clairement des faits que c'est Israël qui est coupable d'agression contre les pays arabes et qu'il doit être tenu pour responsable de ses actes.

72. Pour toutes ces raisons, le représentant de la Tchécoslovaquie appuie l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de la question proposée par la délégation de l'URSS.

73. M. ZOLLNER (Dahomey), rappelant ce qu'a dit le représentant de la Libye à la séance précédente, tient à l'assurer que le Dahomey prend ses décisions en toute objectivité et ne se laisse pas influencer par les pressions qui pourraient se manifester au cours du processus de décision.

74. Le Conseil créerait un précédent très dangereux en examinant la question proposée par la délégation de l'URSS. En effet, il s'arrogerait ainsi le droit de revenir sur les décisions prises par des organes supérieurs, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Pour cette raison, M. Zollner n'appuiera pas l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de la question proposée.

La séance est levée à 18 h 35.